

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/95 Paraphe: FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/46</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept décembre deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/11/2015

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoît SINGLIT.

Représentés : Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°DC2015/45 du Conseil communautaire en date du 31/03/2015 relative au dispositif de soutien aux associations ;

Considérant que le dispositif de soutien aux associations prévoit notamment que les demandes d'aide financière des associations devront avoir été reçues et validées techniquement au plus tard les 28/02, 30/04, 31/08 et 30/11, pour instruction à la commission suivante ;

Que, pour ne défavoriser temporellement aucune demande, l'aide sera limitée en première instruction à 15% du budget prévisionnel et plafonnée à 1.500,00€

Qu'un complément possible sera étudié lors de la dernière commission annuelle.

Que l'aide ne pourra jamais excéder plus de 30% du budget prévisionnel du projet.

Vu les bilans transmis par les associations ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions complémentaires suivantes aux associations :

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 16 DEC. 2015 et de sa publication ou notification le

Date 1 ^{ère} instruction	Association	Objet de la demande	Montant attribué en 1 ^{ère} instruction par le Bureau	Montant attribué en 2 ^{de} instruction par le Bureau
05/03/2015	Association Le Chêne Vert Vouzinois EHPAD	Demande de subvention pour financer une sortie à la ferme pédagogique de Liart le 27 mai 2015 pour une trentaine de résidents	325,00 €	289 €
05/03/2015	Club Canin de l'Argonne de Vouziers	Demande d'aide pour l'organisation du sélectif en Ring-groupe 1 (équipage hommes/chiens) des 28 et 29 mars 2015	500,00 €	150,00 €
05/03/2015	Association Sportive collège-lycée de Vouziers Lycée Masaryk	Demande d'aide pour la participation au championnat de France de Raid Aventure en Guyane du 22 au 29 mars 2015	865,00 €	735 €
09/09/2015	Richesses d'Ardennes	Demande d'aide pour la réalisation d'une plaquette de promotion	130,00 €	121,00 €
09/09/2015	Club Nautique Vouzinois	Demande d'aide pour l'organisation d'un déplacement à Agen à l'occasion des championnats de France Minimes de natation du 22 au 26/07/15	330,00 €	270,00 €

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

